OFFRE D'EMPLOI
Service des travaux publics

Contremaître(sse) – Aqueduc et égouts
Poste régulier à temps complet (40 h / semaine)

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de division – Entretien des infrastructures, la personne titulaire du poste coordonne, répartit et supervise les ressources reliées à la réalisation des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts tout en s'assurant du contrôle de la qualité et du respect des normes en santé et sécurité au travail. Elle voit à la vérification du niveau de détérioration et d'usure des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et évalue la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer.

Exigences

1. **Formation**
   - Diplôme d'études collégiales (DEC) en technique du génie civil ou dans une discipline appropriée ou une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente ;
   - Certification OPA (programme de qualification de préposé à l'aqueduc) ;
   - Attestation d'études collégiales (AEC) dans le programme *Contremaître en infrastructures urbaines* (atout).

2. **Expérience**
   - Expérience minimale de trois (3) années reliées à la gestion des opérations d'exploitation et d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
   - Expérience dans la supervision de personnel syndiqué ;
   - Expérience dans le milieu municipal (atout).

3. **Connaissances**
   - Connaissance de l'équipement, des matériaux et des pratiques utilisés pour l'exécution des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
   - Connaissance des normes reliées à la réfection et à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
   - Être au fait des nouveautés concernant les procédés et produits sur le marché dans le domaine ;
   - Connaissance des procédures de travaux en espace clos ;
   - Connaissance des logiciels de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook) ;
   - Connaissance des logiciels SIG et PG solutions (atout).

4. **Autres**
   - Maîtrise du français écrit et parlé ;
   - Permis de conduire valide / classe 5 ;
   - Carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP).

5. **Compétences et qualités personnelles**
   - Capacité d'analyse ;
   - Résolution de problèmes ;
   - Prise de décision / jugement ;
   - Savoir organiser et orchestrer ;
   - Savoir travailler en équipe ;
   - Être organisé ;
   - Orientation vers l'action ;
   - Savoir s'adapter ;
   - Communications interpersonnelles ;
   - Savoir transmettre de l'information.

Sommaire des tâches

1. Gestion des opérations

1.1. Coordonner, répartir et superviser les ressources reliées à la réalisation des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts en respectant les délais prescrits, les méthodes de travail établies, les plans, les devis et les normes en vigueur ;

1.2. Voir à la vérification du niveau de détérioration et d'usure des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, évaluer la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer et soumettre ses recommandations à son supérieur ;

1.3. Participer à l'élaboration des programmes d'entretien préventif sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts et superviser leur mise en œuvre ;

1.4. Superviser et contrôler les opérations reliées à l'exécution des contrats de service spécialisés attribués aux sous-traitants sous sa responsabilité ;

1.5. Répondre aux demandes des citoyens et citoyennes, effectuer un suivi des plaintes et des requêtes formulées en rapport avec les activités sous sa responsabilité et soumettre ses recommandations à son supérieur.

2. Gestion administrative et financière

2.1. Participer à la mise en œuvre des politiques et des programmes devant encadrer les activités de son service ;

2.2. Préparer des rapports à son supérieur sur l'état de réalisation des travaux et des difficultés rencontrées et soumettre ses recommandations ;

2.3. Préparer les réquisitions relevant de son unité et les soumettre pour approbation ;

2.4. Participer à la planification et au suivi budgétaire de son unité et des travaux à exécuter ;

2.5. Vérifier et préparer les feuilles de temps des employés et employées sous sa responsabilité ;

2.6. Effectuer la gestion des contrats de service spécialisés de son unité.

3. Gestion des ressources humaines

3.1. Coordonner et superviser le travail du personnel de son unité ;

3.2. Appliquer les dispositions des conventions collectives ;

3.3. Assurer l'accueil et l'encadrement des nouveaux employés et employées et identifier les besoins en formation du personnel de son unité ;

3.4. Agir à titre de représentant ou représentante de l'employeur au sein des comités de sélection du personnel sous sa responsabilité lorsque requis ;

3.5. Participer à l'appréciation de la contribution du personnel de son unité et déterminer ou recommander les interventions appropriées lorsque requis.

4. Autres

4.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et de sécurité du travail ;

4.2. Agir à titre d'intervenant ou intervenante en cas de mesures d'urgence lorsque requis ;

4.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité ;

4.4. Remplacer les contremaîtres du service lorsque requis.

Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de quarante heures (40 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi. La personne titulaire du poste assume une période de garde selon le calendrier établi. Elle peut être appelée à se rendre sur les lieux du travail en dehors des heures normales de travail.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 85 245 $ à 106 557 $ de l'année. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

Date d'entrée en fonction

Janvier 2027

Période d'affichage

17 novembre au 13 décembre 2026

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne par l'entremise de notre site Carrière **avant 16 h 30 le 13 décembre 2026.**

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.